

**Entretien avec la commission à partir d'un dossier** élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle. **La présentation** de ce dossier n'excède pas 15 minutes. Elle est suivie d'un **entretien d'une durée de 45 minutes**.

Ce dossier de 25 pages maximum est communiqué aux membres de la commission au plus tard 15 jours avant la date fixée pour l'épreuve. Il comprend :

- une sélection de documents choisis par le candidat pour étayer sa pratique professionnelle ;
- un texte rédigé par le candidat dans lequel il justifie et commente son choix documentaire pour faire valoir la cohérence de son action.
- Lors de la présentation, le candidat s'appuie sur ce dossier pour témoigner de sa capacité à identifier les questions ou difficultés rencontrées dans son activité professionnelle, les analyser et avoir une approche critique des réponses mises en œuvre. Plus que le nombre de documents, c'est la pertinence du choix et l'intérêt du document au regard de l'expérience d'enseignement analysée qui seront évalués. Les documents (extraits de textes législatifs et réglementaires, circulaires, références théoriques, documents de travail personnels, éléments de connaissance de l'environnement permettant de situer son action dans le contexte d'exercice, etc.) devront être ordonnés, structurés et témoigner d'une analyse.

<b>Evaluation du dossier</b>	<b>Observations</b>	<b>A consolider</b>	<b>Satisfaisant</b>	<b>Très satisfaisant</b>	<b>Excellent</b>
L'écrit et la soutenance rendent compte de l'évolution et des changements de pratiques ainsi que de la posture. Le dossier n'est pas un « catalogue » d'outils.					
La thématique relève de questions et de difficultés rencontrées dans l'exercice des missions spécialisées du candidat.					
Cohérence entre les contenus du dossier et la démarche de l'enseignant spécialisé : ● Recueil d'observables ● Recours aux partenariats ● Pratique analysée ● Pertinence de la sélection des documents					
Recherche de réponses théoriques adaptées à la pratique professionnelle.					
Inscription dans une éducation inclusive.					
Respect des normes du dossier, clarté, pertinence, précision, organisation explicite.					
<b>Soutenance du dossier</b>					
Structuration de la présentation : plan, guidage, conclusion.					
Analyse réflexive en lien avec l'identité professionnelle de l'enseignant spécialisé.					
Ecoute, sens du dialogue et capacité à entrer dans un échange professionnel.					
Mobilise les éléments des cadres législatif et réglementaire dans la variété de ses missions.					

**Commentaires des membres de la commission :**